



BONIFACIO

Comment classer votre chambre d'hôtes ?

Responsable du document : CURVAL Suzanne.

Date mise à jour : 31/08/2017.

A quoi sert la méthode ? : Aider et accompagner les propriétaires de chambres d'hôtes dans leur démarche de classement.

A qui est-elle destinée ? : Cette méthode est disponible dans l'espace partenaire du site internet d l'OMT et est destinée aux socio professionnels de Bonifacio.

RAPPEL DU CONTEXTE

Conscient que les chambres d'hôtes sont une réelle valeur ajoutée pour l'offre locale et que cette catégorie d'hébergement répond à une clientèle que nous devons satisfaire sur notre territoire, l'Office de Tourisme de Bonifacio a mis en place un classement de chambre d'hôtes qui lui est propre. Elaboré et validé par le Comité Directeur en 2009, le classement comporte une charte avec une grille de critères.

Les grands principes du classement :

- Améliorer la lisibilité et la fiabilité de l'offre sur la scène locale, nationale, voire internationale.
- Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination.
- Un classement valable 3 ans.
- Un classement volontaire de 1 à 5 fleurs.
- Une visite de contrôle effectuée par un l'Office de Tourisme de Bonifacio.
- Une prise en charge par le candidat du coût du classement.

PROCEDURE DE CLASSEMENT DES CHAMBRES D'HOTES

- Prenez contact avec la chargée partenariat au +33(0)4 95 73 11 88 ou via partenariat@bonifacio.fr.
- Vous vous verrez recevoir la grille de critère ainsi qu'un contrat pour commander la visite de contrôle.
- Renvoyez le contrat signé afin de prendre rdv pour la visite.
- Le jour de la visite, les critères sont étudiés avec le propriétaire. A ce moment-là vous devrez vous acquitter du montant du classement : 100€.
- Sous un délai d'un mois, vous recevrez l'attestation de classement ainsi que la facture.
- Enfin, communiquez librement.

CREATION DE CHAMBRES D'HOTES

Pour toute création de chambres d'hôtes, vous devez déclarer votre activité en mairie, pour se faire compléter et renvoyer la déclaration à la mairie de Bonifacio.



Office Municipal de Tourisme
2, rue Scamaroni - 20169 Bonifacio
Tél. : +33 (0)4 95 73 11 88 • Mob. : +33 (0)6 12 34 59 77
Mail : direction@bonifacio.fr / www.bonifacio.fr

